

ENQUÊTE RÉALISÉE AUPRÈS DE RESSORTISSANTS ÉTRANGERS AYANT FUI L'UKRAINE EN RAISON DU CONFLIT

ANALYSE QUALITATIVE OIM FRANCE
AOÛT-DÉCEMBRE 2022

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DE LA MATRICE DE SUIVI DES DÉPLACEMENTS (DTM)	2
LE CONTEXTE FRANÇAIS ET L'APPLICATION DE LA PROTECTION TEMPORAIRE	3
ORGANISATION DES ENTRETIENS	4
DÉMOGRAPHIE DES PROFILS	5
PROFILS SOCIO-ECONOMIQUES	6
SPÉCIFICITÉS DES PARCOURS	7
DIFFICULTÉS ET ENJEUX SÉCURITAIRES RENCONTRÉS PENDANT LE VOYAGE VERS LA FRONTIÈRE	9
ACTIONS MENÉES PAR LES ASSOCIATIONS	10
DIFFICULTÉS ET LIMITES RENCONTRÉES EN FRANCE	11
ÉTAT DES LIEUX ET DÉFIS	12

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les désignations employées et la présentation des documents dans cet ouvrage n'impliquent pas l'expression par l'OIM d'une quelconque opinion quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou ses limites.

L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

© 2023 International Organization for Migration (IOM) Tous droits réservés. Pour citer, paraphraser ou utiliser des informations mentionnées dans ce rapport de quelque manière que ce soit, la source doit être citée comme suit: "Source: Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), Enquête réalisée auprès de ressortissants étrangers ayant fui l'Ukraine en raison du conflit, Octobre 2023".

ÉLÉMENTS CLÉS

Entre août et décembre 2022, l'OIM France a mené une enquête auprès des ressortissants de pays tiers (RPT) déplacés d'Ukraine en France. L'étude vise à **recueillir des informations sur les profils, le parcours et les intentions des ressortissants non-ukrainiens** qui ont fui l'Ukraine en raison du conflit armé. L'OIM France a collecté ces informations sur le territoire national, avec en particulier le soutien de quatre ONGs (Entraide Pierre Valdo, France Fraternités, Pottal Fii Bhantal France, Maison des Camerounais de France). Au total, 52 ressortissants étrangers déplacés d'Ukraine ont accepté de répondre volontairement et anonymement à l'enquête menée par le personnel de l'OIM (47 entretiens en personne et 5 par téléphone). Les résultats sont basés sur un échantillon de convenance, ce qui signifie que les résultats s'appliquent uniquement aux personnes interrogées dans le cadre de l'enquête, et non à la population générale.

Synthèse : D'un point de vue sociodémographique, 71% des RPT interrogés sont des hommes et 58% d'entre eux sont originaires d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale ; 73 % ont entre 18 et 30 ans. **Environ 80 % des personnes interrogées sont étudiantes**, dont 42 % inscrits en licence et 10 % en master. **La moitié des RPT résidaient en Ukraine depuis au moins trois ans avant le début du conflit**. 71 % ont déclaré être célibataires, et parmi les personnes mariées, près de la moitié le sont à des ressortissants ukrainiens. Environ 85 % des RPT ont voyagé avec des membres de leur famille ou des amis. **Pour 73 % des interviewés, la France était la destination envisagée**. Parmi eux, 40 % justifient leur choix par leur **connaissance de la langue française**. Les personnes interrogées ont indiqué avoir fait face pendant le voyage à différentes difficultés, dont l'extorsion, la coercition, les menaces ainsi que le stress (environ 70 %). Plus de 50 % des RPT ont déclaré avoir subi **de la discrimination, de la xénophobie et du racisme**, en particulier lors du passage de la frontière pour quitter l'Ukraine. Les RPT ont fait état de **besoins immédiats en matière d'obtention de permis de séjour (65%), de soins médicaux (46%) ou encore de logement temporaire (42%)**.

INTRODUCTION

LE CONTEXTE FRANÇAIS ET L'APPLICATION DE LA PROTECTION TEMPORAIRE

Depuis le début du conflit, la France a accueilli plus de 100 000 déplacés d'Ukraine⁶, leur octroyant une protection temporaire (d'une durée de 6 mois, renouvelable jusqu'à 3 ans), permettant de travailler et de bénéficier des aides médicales et sociales, comme l'accès au logement et à une allocation équivalente à l'allocation pour demandeurs d'asile.

En effet, le 4 mars 2022, le Conseil de l'Union européenne (UE) a activé la directive relative à la protection temporaire⁷. Celle-ci permet d'accorder un titre de séjour temporaire dans un pays membre de l'UE aux ressortissants ukrainiens, ainsi qu'aux ressortissants d'autres pays titulaires d'une protection internationale ou d'un permis de séjour en Ukraine, qui ne peuvent pas rentrer dans leur pays d'origine dans des conditions sûres et durables, et qui résidaient en Ukraine à la date du 24 février 2022.

La circulaire interministérielle du 10 mars 2022⁸ déterminant le champ d'application en France de ce dispositif d'urgence, a exclu « les ressortissants de pays tiers en mesure de regagner leur pays d'origine dans des conditions sûres et durables », laissant à la discrétion des préfets l'examen individuel « du droit au séjour de ces personnes ».⁹

En mai 2022, les associations Union des étudiants exilés et France Fraternités estimaient à environ 1000 le nombre d'étudiants étrangers ayant fui l'Ukraine et se trouvant en France. Pour la plupart d'entre eux, la seule possibilité de régularisation en France était d'obtenir une admission dans une université française.

En réponse, ces associations ont donc décidé de mettre en œuvre des actions de plaidoyer auprès de certaines préfectures qui ont finalement accepté de délivrer des permis de séjour temporaires.

En juin 2022, le gouvernement français a adopté un moratoire sur les expulsions d'étudiants étrangers en provenance d'Ukraine,¹⁰ décidant de ne pas exécuter les OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français) émises et de ne pas opérer de nouvelles expulsions jusqu'à la rentrée universitaire de septembre

C'est dans ce contexte que l'OIM France a mené le sondage DTM, afin de documenter les difficultés auxquelles les ressortissants de pays tiers ont fait face pendant leur voyage vers la France, la situation à laquelle ils ont été confrontés une fois arrivés, leurs besoins immédiats, et leurs projets futurs, à moyen et long terme.

⁶Audit de la Cour des Comptes du 28 février 2023 [L'accueil et la prise en charge par l'État des réfugiés d'Ukraine en France en 2022 | Cour des comptes \(ccomptes.fr\)](#)

⁷[Directive 2001/55/CE](#), du Conseil du 20 juillet 2001 relative à des normes minimales pour l'octroi d'une protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées et à des mesures tendant à assurer un équilibre entre les efforts consentis par les États membres pour accueillir ces personnes et supporter les conséquences de cet accueil

⁸[Instruction relative à la mise en œuvre de la décision du Conseil de l'Union européenne du 5 mars 2022, prise en application de l'article 5 de la directive 2001/55/CE du Conseil du 20 juillet 2001 - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

⁹https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/04/22/l-avenir-suspendu-des-etudiants-africains-qui-ont-fui-l-ukraine_6123310_3212.html

¹⁰[Le gouvernement a adopté un moratoire sur les expulsions d'étudiants étrangers fuyant l'Ukraine \(francetvinfo.fr\)](#)

INTRODUCTION

PRÉSENTATION DE LA MATRICE DE SUIVI DES DÉPLACEMENTS (DTM)

Depuis le déclenchement du conflit armé en Ukraine le 24 février 2022, le pays fait face à une crise humanitaire sans précédent. Au 23 janvier 2023, l'OIM estime le nombre de déplacés internes à 5,4 millions de personnes¹. Par ailleurs, environ 5,8 millions de réfugiés d'Ukraine et TCN ont été enregistrés en Europe². Le nombre de ressortissants de pays tiers ayant fui le pays vers d'autres États européens est estimé à environ 650.000 personnes³.

Dans un communiqué paru quelques jours après le déclenchement du conflit, le directeur général de l'OIM, Antonio Vitorino, avait tenté de porter à l'attention des États la situation des ressortissants de pays tiers confrontés à des actes de discrimination, violence et de xénophobie « lorsqu'ils tentent de quitter les zones touchées par le conflit, de franchir les frontières vers les pays voisins et de chercher une assistance vitale⁴ ».

Dans ce contexte et afin de documenter les déplacements des ressortissants de pays tiers qui résidaient en Ukraine et qui ont quitté le pays à cause du conflit, l'OIM a mené des sondages dans différents pays européens, de transit et/ou de destination, frontaliers ou non de l'Ukraine : en Allemagne, Belgique, République de Moldavie, Pologne, Slovaquie, ainsi qu'en France.

L'approche utilisée par l'OIM afin de mener ce sondage est la matrice de suivi des déplacements –DTM⁵, un système qui permet d'assurer le suivi et la compréhension des mouvements de population en analysant les profils, les intentions, les vulnérabilités et les besoins des personnes déplacées en mouvement pour produire des recommandations à destination des institutions afin de proposer une assistance spécifique à chaque contexte.

Cette méthode permet d'analyser les résultats avec un volet à la fois quantitatif, afin d'obtenir les profils socio-démographiques des ressortissants de pays-tiers déplacés, et qualitatif, pour comprendre leurs besoins et les difficultés auxquelles ils ont fait face pendant leur voyage, ainsi que les défis rencontrés une fois arrivés dans le pays d'accueil.

¹IOM Key figures: mobility within and from Ukraine, 2020-2023

²UNHCR Ukraine situation Flash Update 21 July 2023

³<https://mailchi.mp/iom/iom-ukraine-operational-sitrep-5798582?e=f95068df25>

⁴<https://www.iom.int/fr/news/directeur-general-de-loim-la-discrimination-et-le-racisme-contre-les-ressortissants-de-pays-tiers-fuyant-lukraine-doivent-cesser>

⁵DTM: Displacement tracking matrix <https://dtm.iom.int/about-dtm>

MÉTHODOLOGIE ET MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE « MATRICE DE SUIVI DES DÉPLACEMENTS » (DTM)

ORGANISATION DES ENTRETIENS

Entre août et décembre 2022, l'OIM France a interviewé 52 ressortissants de pays tiers ayant fui l'Ukraine, en région parisienne et en Auvergne-Rhône-Alpe (Firminy), en majeure partie en présentiel (seulement quatre entretiens se sont déroulés par téléphone). La plupart des entretiens se sont déroulés de manière individuelle. Toutefois certains entretiens ont été réalisés de manière groupée. Cela a permis aux participants à l'étude d'échanger sur leurs situations respectives, leurs parcours migratoires, et de partager des conseils, bonnes pratiques, et contacts afin de faciliter leurs démarches en France. Si l'échantillon est trop petit pour être représentatif il fournit toutefois des informations intéressantes sur les tendances principales.

L'OIM France s'est entretenue avec différentes associations et universités (la Maison des Camerounais de France – MCF¹¹, UniR Universités & Réfugié.e.s,¹² France Fraternités,¹³ Pottal Fii Bhantal France¹⁴ Union des étudiants exilés¹⁵ Université de Grenoble, Entraide Pierre Valdo -EPV,¹⁶ Viltais,¹⁷ Mairie de Paris). Ces discussions ont abouti à plusieurs rencontres avec 4 partenaires en particulier : la Maison des Camerounais de France, l'Entraide Pierre Valdo, Pottal Fii Bhantal France, et France Fraternités.

Associations	Nombre de personnes interviewées
Maison des Camerounais de France -MCF	21
Pottal Fii Bhantal France	10 (dont 2 par téléphone)
Entraide Pierre Valdo - EPV	10
France Fraternités	8
Viltais	2 (par téléphone)
Téléphone (appel spontané)	1
Total	52

¹¹ [Un an après, les trajectoires brisées des jeunes Africains qui ont fui l'Ukraine pour la France \(lemonde.fr\)](https://www.lemonde.fr)

¹² [UniR | Universités Réfugié.e.s \(uni-r.org\)](https://www.uni-r.org)

¹³ [France Fraternités - Association de promotion de la fraternité en France \(france-fraternites.org\)](https://www.france-fraternites.org)

¹⁴ [Association Pottal Fii Bhantal France - Devenez bénévole dan\[1\] Un an après, les trajectoires brisées des jeunes Africains qui ont fui l'Ukraine pour la France \(lemonde.fr\)](https://www.pottal-fii-bhantal.fr)

¹⁵ [UEE – UNION DES ÉTUDIANTS EXILÉS \(uniondesetudiantsexiles.org\)](https://www.uniondesetudiantsexiles.org)

¹⁶ [Accueil - ENTRAIDE PIERRE VALDO \(entraide-pierrevaldo.org\)](https://www.entraide-pierrevaldo.org)

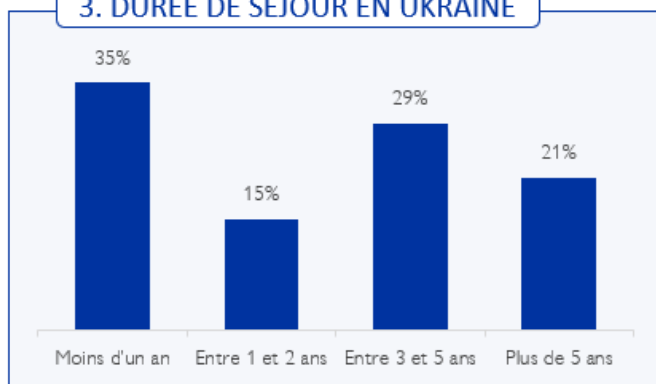
¹⁷ [Viltais - Croire en chacun - Accueil \(viltais.fr\) | l'association Pottal Fii Bhantal France - JeVeuxAider.gouv.fr](https://www.viltais.fr)

PROFILS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Les profils des personnes interrogées (notamment les situations socio-professionnelles) diffèrent en fonction de l'association qui les a orientés. Par exemple, les personnes orientées par la maison des Camerounais de France, étaient en grande partie des étudiants qui effectuaient le voyage avec des connaissances/amis, tandis qu'au centre d'hébergement opéré par l'Entraide Pierre Valdo, les ressortissants non-ukrainiens interrogés résidaient de manière permanente en Ukraine, avaient effectué le voyage en famille, et présentaient des profils beaucoup plus professionnalisés.

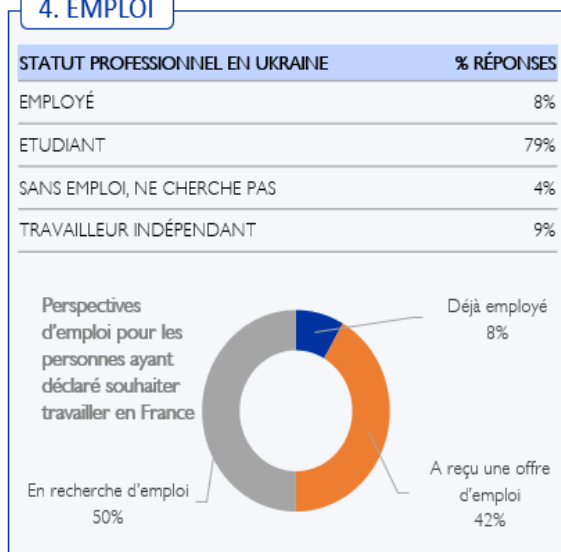
Au début de la guerre, 35 pour cent des personnes interviewées déclarent être installées en Ukraine depuis moins d'un an et 29 pour cent entre 3 et 5 ans.

3. DURÉE DE SÉJOUR EN UKRAINE



Seulement 8 pour cent des personnes interrogées étaient salariées, 9 pour cent travailleurs indépendants, et 4 pour cent ont déclaré ne pas avoir d'emploi. Parmi eux, la moitié est actuellement¹⁹ en train de chercher un emploi en France. De nombreuses personnes hébergées par l'Entraide Pierre Valdo, avaient effectué des formations professionnalisantes auprès de Pôle Emploi, et plusieurs d'entre elles ont pu rapidement recevoir une voire plusieurs offres d'emploi.

4. EMPLOI



Environ 79 pour cent des ressortissants étrangers qui ont participé à ce sondage résidaient en Ukraine en qualité d'étudiants universitaires inscrits en licence (37 pour cent), ou master (15 pour cent), notamment en sciences sociales, économie/commerce et droit (33 pour cent).

Les étudiants expliquent leur choix de l'Ukraine comme destination pour y effectuer leurs études par l'accessibilité du pays, tant financièrement (les études y sont moins coûteuses) qu'administrativement (l'obtention du visa est relativement simple comparé à des pays de l'Union européenne). En effet, l'Ukraine attire les étudiants étrangers depuis l'ère soviétique, lorsqu'il y avait beaucoup d'investissements dans l'enseignement supérieur et une tentative d'attirer des étudiants des pays africains nouvellement indépendants²⁰. Avant le début du conflit, les universités ukrainiennes étaient considérées comme la porte d'entrée sur le marché du travail européen par beaucoup d'étudiants internationaux (en provenance d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient).

Aussi, certains ressortissants étrangers arrivés en France avaient peu de perspectives d'emploi à l'avenir en raison de leur âge avancé ou de leur état de santé.

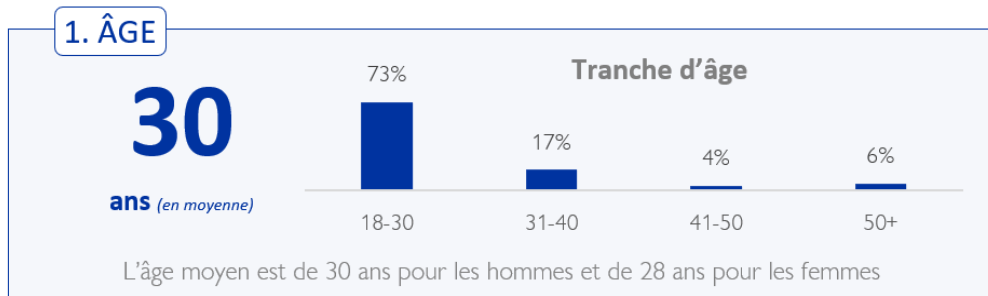
¹⁹ <https://www.bbc.com/afrique/region-60605584>

²⁰ Au moment des entretiens, soit entre août et décembre 2022

DIVERSITÉ DES PROFILS

DÉMOGRAPHIE DES PROFILS

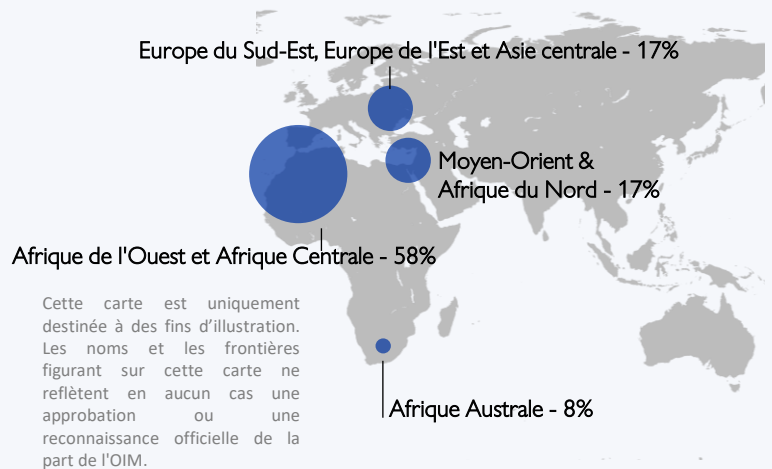
Concernant la composition démographique de l'échantillonnage de 52 personnes interviewées pendant le sondage, 71 pour cent sont des hommes âgés de 30 ans en moyenne. L'âge moyen des femmes interviewées est de 28 ans. Il convient de souligner qu'il s'agit, pour la plupart, d'étudiants (environ 80 pour cent), âgés de moins de 29 ans.¹⁸



Plus de la moitié des interviewés (58 pour cent) sont originaires de pays de l'Afrique de l'Ouest et centrale (Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, République Démocratique du Congo, Burkina Faso, Nigeria). Des ressortissants originaires d'Algérie, ainsi que de l'Arménie, de la Fédération de Russie, des Comores et de la République de Moldavie ont pu être identifiés.

ORIGINE

PAYS D'ORIGINE	# RÉPONSES
CAMEROUN	14
ALGÉRIE	9
CÔTE D'IVOIRE	8
GUINÉE	6
ARMÉNIE	5
RÉPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	3
FÉDÉRATION DE RUSSIE	3
COMORES	1
BURKINA FASO	1
NIGÉRIA	1
MOLDAVIE	1



71 pour cent de l'échantillonnage interviewé s'est déclaré célibataire ; parmi les personnes mariées (21 pour cent), presque la moitié a indiqué l'être à un citoyen ukrainien. Au vu des témoignages recueillis auprès des interviewés ainsi que des associations interrogées, il a été constaté que les conjoints étrangers de ressortissants ukrainiens ont pu faire valoir leurs droits de manière plus simplifiée que les autres et ce, notamment, lors du passage en préfecture pour l'obtention de la protection temporaire.

¹⁸ L'âge médian de l'échantillon est de 28 ans.

TRAJET DEPUIS L'UKRAINE

SPÉCIFICITÉS DES PARCOURS

La grande majorité des personnes interrogées ont déclaré avoir quitté l'Ukraine dans les jours suivants le début du conflit (75 pour cent des interviewés sont partis fin février 2022). 67 pour cent des interviewés sont arrivés en France pendant le mois de mars 2022. Seulement 12 pour cent ont déclaré avoir laissé des membres de leur famille en Ukraine. Il s'agit, pour la plupart, de personnes âgées, qui n'ont pas voulu quitter le pays ou encore d'hommes en âge d'être mobilisés et donc pour lesquels la sortie du pays est prohibée. La plupart des participants au sondage (85 pour cent) ont voyagé en groupe, avec des amis ou des membres de la famille.

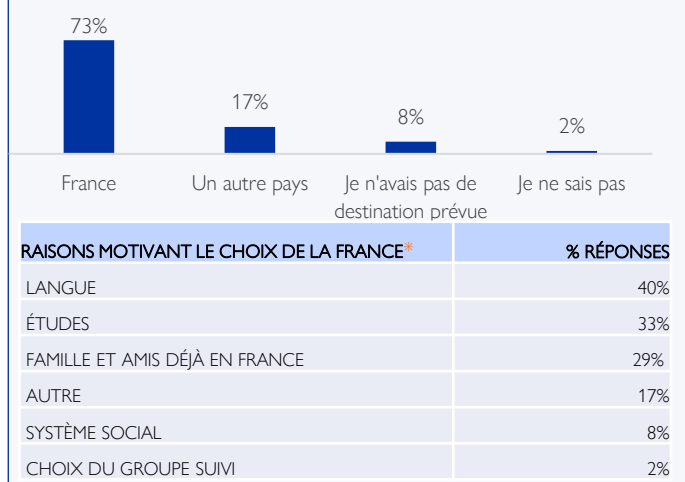
Les deux principaux pays de transit ont été la Pologne et l'Allemagne. En effet, 42 sur les 52 personnes que nous avons interviewées se sont rendu à Lviv, ville à la frontière avec la Pologne, afin de quitter l'Ukraine. D'autres, ont quitté le pays par les frontières avec la Hongrie, la Moldavie et la Slovaquie.

Ces réseaux se sont avérés être une source importante d'informations sur le système français pour 49 pour cent des personnes. Les associations de premier accueil des déplacés d'Ukraine (mentionnées par 79 pour cent des répondants) ont également contribué à diffuser les informations sur les services accessibles en France et les procédures administratives. Enfin, les réseaux sociaux ont été mentionnés par 15 pour cent des interviewés comme étant leur première source d'informations.

73 pour cent des participants au sondage ont décidé de rejoindre la France, non seulement pour des raisons liées à la langue (40 pour cent d'entre eux étant francophones), mais aussi afin de poursuivre leur parcours d'études universitaires (33 pour cent) interrompu à cause du conflit.

Il est néanmoins très important de souligner que 17 pour cent des interviewés auraient souhaité rejoindre un autre pays européen ou ont séjourné pendant plusieurs semaines dans un autre pays (notamment la Pologne, la Belgique, l'Allemagne) avant de finalement rejoindre la France dans un deuxième temps. Un rôle important dans le choix de la destination est également joué par le réseau familial, amical et la diaspora (29 pour cent).

5. DESTINATION EN PARTANT D'UKRAINE



LE TRAJET DEPUIS L'UKRAINE

DIFFICULTÉS ET ENJEUX SÉCURITAIRES RENCONTRÉS PENDANT LE VOYAGE VERS LA FRONTIÈRE

Ces réseaux se sont avérés être une source importante d'informations sur le système français pour 49 pour cent des personnes. Les associations de premier accueil des déplacés d'Ukraine (mentionnées par 79 pour cent des répondants) ont également contribué à diffuser les informations sur les services accessibles en France et les procédures administratives. Enfin, les réseaux sociaux ont été mentionnés par 15 pour cent des interviewés comme étant leur première source d'informations.

« Les Marocains ont été rapatriés par leur ambassade, mais aucun vol pour les ressortissants Algériens »²¹

Dans un premier temps, certains ressortissants ont en effet cherché à contacter l'ambassade de leur pays d'origine pour tenter d'être évacués ou, tout simplement, rassurés. Certains pays, comme le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et le Liban parmi d'autres, ont préparé la sortie de leurs ressortissants vers des pays limitrophes.

En absence de couloirs humanitaires, les étrangers fuyant l'Ukraine ont été aidés par les associations de la diaspora africaine (comme la Maison des Camerounais de France), qui ont contribué à l'évacuation de ces personnes de la frontière avec l'Ukraine vers les pays de l'Europe occidentale et ont joué un rôle important dans l'accueil et l'orientation de ces personnes en France.

D'autres ont cherché à rejoindre la frontière à bord d'un taxi puis à pied en raison du refus de certains chauffeurs d'aller au bout du trajet. La majorité des interviewés (69 pour cent) ayant emprunté ce parcours, a témoigné avoir été victime d'extorsion.



Entretien auprès de la mairie de Bobigny.

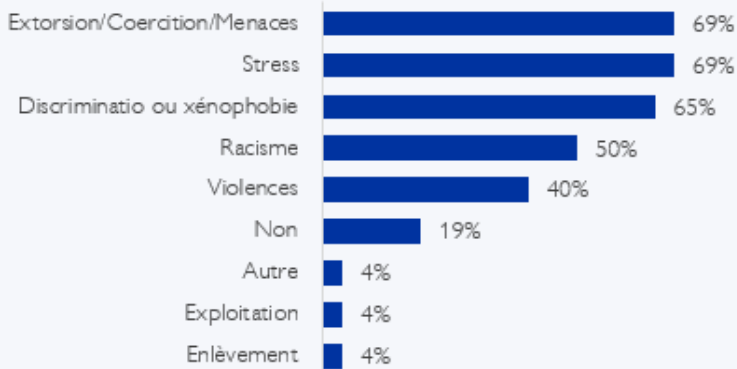
« [nous avons payé] 200 euros par personne pour une dizaine de km ».
« Nous avons pris un taxi, qui a fait quelques kilomètres puis nous a abandonné en route ».

En effet, dans les heures qui ont suivi le déclenchement du conflit, des milliers de personnes ont pris d'assaut les trains en partance pour Lviv. Les participants à l'enquête nous ont raconté avoir été victime d'actes de violence (40 pour cent), de racisme (50 pour cent) et de discrimination (65 pour cent) de la part des militaires des deux camps et ce, notamment, pour accéder aux trains ou pour passer la frontière.

²¹Cette citation et les citations à venir proviennent des notes prises lors des divers entretiens réalisés dans le cadre de cette enquête.

6. VULNÉRABILITÉS

ENJEUX SÉCURITAIRES PENDANT LE VOYAGE



D'après les témoignages recueillis, l'attente à la frontière a été une épreuve difficile en particulier pour les ressortissants étrangers, compte-tenu des conditions climatiques, de la peur, de la foule, de la panique générale et de la frénésie du moment.

« Ils ne voulaient pas nous faire monter dans les trains. » « J'ai été victime d'insultes racistes sur le trajet depuis l'Ukraine. »

« Les Russes tiraient sur le train qui allait vers la frontière. »

« Seuls les femmes et les enfants ukrainiens étaient autorisés à monter dans les trains. »

« [à la frontière] le commandant forçait les étrangers à nettoyer les déchets laissés par tout le monde avant de les laisser passer. »

« J'ai dû me séparer de ma copine [ukrainienne] en cours de route car, ayant un passeport ukrainien, elle a pu passer la frontière en priorité. »

« Les policiers faisaient des rangs : les Indiens ensemble, les Noirs ensemble, les Arabes ensemble, les Ukrainiens ensemble. »

Une fois arrivés en Pologne, les interviewés ont expliqué avoir été pris en charge par les nombreux bénévoles présents à la frontière et que le parcours s'est quelque peu simplifié. En effet, des bus arborant des destinations partout en Europe les attendaient aux postes frontières. Certains ont raconté que ces bus étaient gratuits, et qu'ils pouvaient choisir la destination qu'ils désiraient rejoindre sans fournir de justification. D'autres ont expliqué avoir décidé de rester en Pologne pendant quelques temps et que des logements avaient été mis à leur disposition par des particuliers.

Les parcours sont bien évidemment différents d'une personne à l'autre, mais les discours semblent s'harmoniser pour les personnes qui sont passés par Lviv et qui ont signalé difficultés très similaires lors du passage de la frontière qui sépare l'Ukraine et la Pologne.

« Quitter l'Ukraine a été compliqué, avec le froid et les militaires, beaucoup de difficultés. »

« On ne nous considérait pas, on restait au froid sans boire ni manger pendant plusieurs jours. Nous avons vécu beaucoup de discrimination. »

« J'ai passé deux jours à la frontière dans le froid. J'ai perdu mes bagages, je ne me rappelle plus ce qu'il s'est passé pendant les deux jours à la frontière car je ne dormais pas et ne mangeais pas. »

« J'ai passé 3 jours à la frontière sans dormir, j'ai eu beaucoup d'hallucinations. »

L'ACCUEIL EN FRANCE

LES ACTIONS MENÉES PAR LES ASSOCIATIONS

La Maison des Camerounais de France (MCF) : dès le début du conflit, son action s'est orientée sur le terrain. En effet, l'association s'est associée avec une compagnie de bus afin d'aider 6652 personnes²² à sortir du territoire ukrainien. L'association nous a décliné son action en trois phases principales : le volet urgence (logement - à travers les « hébergements solidaires », mis à disposition par les particuliers), le volet orientation (informations sur les démarches à réaliser), et le volet régularisation (inscription en université pour les étudiants – obtention de documents de séjour en règle).

Vitaïs²³ : les actions menées en faveur des ressortissants étrangers ayant fui l'Ukraine se sont concentrées autour de la recherche d'un hébergement, d'un soutien administratif aussi bien pour l'ouverture des droits (allocation de subsistance), ou encore pour l'obtention d'un permis de séjour.

En tant qu'association mandatée par l'Etat pour l'accueil des déplacés d'Ukraine, **l'Entraide Pierre Valdo** a mis en place des points d'accueil proches de la gare de St Etienne et en sous-préfecture. Cela a permis aux personnes qui ont fui l'Ukraine de se signaler auprès des autorités afin de constituer et de soumettre leurs dossiers de demande de permis de séjour. Ces points d'accueil ont également permis d'identifier les situations sociales de chacun, et les besoins immédiats des personnes les plus vulnérables.

En fonction de la durée d'accompagnement des bénéficiaires, l'association les soutenait dans l'ouverture de leurs droits (accès aux allocations), dans l'accès au logement (mise en place de l'intermédiation locative),²⁴ et l'accès à la santé (identification des besoins médicaux et orientation vers des centres de soin).

L'association nous a également informé qu'un médecin intervenait de manière hebdomadaire auprès du centre d'hébergement (dispositif collectif).

Concernant l'accès au marché du travail, les bénéficiaires soutenus par EPV ont pu bénéficier d'un accès à la formation professionnelle, qui a pu ensuite leur permettre d'obtenir un emploi en fin de cursus.

Une fois interrogées sur la situation actuelle, les représentantes d'EPV ont expliqué qu'il y avait une réduction des flux de nouvelles arrivées. En effet, le dispositif d'accueil des personnes déplacées d'Ukraine est passé d'un dispositif d'urgence, à un dispositif normalisé avec environ une dizaine d'arrivées par mois sur le département de la Loire. Les administrations étant plus familières de ce type de public, les procédures semblent se fluidifier.

²²Chiffre communiqué lors de notre entretien du 4 août 2022 avec M. Mounde, président de l'association Maison des Camerounais de France

²³ Entretien avec M. Yann Delmon, directeur pôles réfugiés de l'association Vitaïs, réalisé le 30 septembre 2022.

²⁴ Les dispositifs d'intermédiation locative | [Ministère Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.ministere-ecologie.gouv.fr/)

L'ACCUEIL EN FRANCE

DIFFICULTÉS ET LIMITES RENCONTRÉES EN FRANCE

Les difficultés rencontrées par les ressortissants étrangers ayant fui l'Ukraine ne se limitent pas au déroulement du voyage. En effet, une fois en France, nous constatons de notables différences de traitement.

On peut distinguer deux volets importants sur lesquels ces discriminations sont visibles : l'accès aux démarches administratives et aux droits fondamentaux.

En ce qui concerne les démarches administratives, l'obtention d'un permis de séjour a particulièrement été difficile pour 65 pour cent des interrogés. En effet, la délivrance étant régie par le pouvoir discrétionnaire des préfectures, certains demandeurs se sont vu refuser leurs demandes de permis de séjour. D'autres encore ont obtenu des OQTF lorsqu'ils tentaient de renouveler l'autorisation de séjour d'un mois qu'ils avaient obtenu à l'arrivée en France. Des associations telles qu'EPV nous ont expliqué devoir faire du plaidoyer auprès des préfectures afin de défendre les droits au séjour de leurs bénéficiaires. Aussi, certains répondants ont déclaré que le manque d'accès à l'information les a poussés à déposer des demandes d'asile comme dernier recours pour l'obtention d'une régularisation.

En ce qui concerne l'accès aux droits fondamentaux, tels que l'éducation, la santé, le logement ou le travail, les ressortissants étrangers déplacés d'Ukraine ont fait face à de nombreuses limites.

En effet, la préfecture demandait aux étudiants étrangers de justifier de ressources d'au moins 615 euros par mois via le recours à un garant, et d'un hébergement pour obtenir une autorisation provisoire de séjour (APS) avant de pouvoir basculer vers un titre de séjour étudiant ²⁵.

De plus, ils devaient également présenter un document prouvant qu'ils étaient effectivement inscrits dans un établissement universitaire ukrainien, ce qui était difficile à démontrer pour ceux qui n'avaient pas eu le temps de rassembler leurs documents avant leur fuite vers la France.

Ces derniers essayaient également des refus avec comme motif qu'il faut passer par Campus France²⁶, et donc faire la demande depuis son pays d'origine. Aussi, pour s'inscrire à l'université, les étudiants étrangers devaient fournir un titre de séjour en règle, et pour l'obtenir, les préfectures rétorquaient qu'une inscription à l'université était nécessaire.

Certaines personnes interviewées nous ont également fait part du peu de soins médicaux qui leur ont été proposés par les associations ou les organismes qui les assistaient au quotidien notamment par manque de moyens. Un des interviewés nous a raconté qu'en raison des nombreuses heures de marche pour rejoindre la frontière à Lviv, et du froid, son état de santé s'était largement détérioré. Or, une fois en France, cette personne n'a pas pu bénéficier des soins nécessaires à sa guérison. Ainsi, 46 pour cent des interviewés ont déclaré qu'un de leur besoin immédiat était la prise en charge médicale. De plus, pour 42 pour cent des personnes, les difficultés liées à l'accès à un logement temporaire représentaient une source supplémentaire de stress, pouvant grandement affecter leur état de santé.

En matière d'emploi, on constate que dans certaines associations, l'accompagnement professionnel est abouti. Par exemple, EPV accompagne les ressortissants étrangers déplacés d'Ukraine dans leur professionnalisation en proposant des formations par le biais de Pôle Emploi. Cependant, 17 pour cent des personnes interrogées, qui ne bénéficient pas des mêmes accès à la formation considèrent que l'obtention d'un emploi est un de leurs besoins immédiats.

Aussi, 52 pour cent des répondants ont déclaré être dépendants de leurs réseaux familiaux et amicaux pour subvenir à leurs besoins

²⁵ En France, une année de lutte pour les étudiants étrangers qui ont fui l'Ukraine – InfoMigrants

²⁶ Étudiants africains d'Ukraine : "En France je n'étais pas considéré comme un réfugié de guerre"

CONCLUSION

ETAT DES LIEUX ET DÉFIS

D'après les déclarations de février 2023 du Président de la Maison des Camerounais de France, sur les 480 personnes assistées par l'association, 225 ont quitté la France pour d'autres pays européens (Portugal, Espagne ou Allemagne) et 102 personnes ont été régularisées. Aussi, selon le Président de France Fraternités, seuls 200 étudiants assistés par l'association ont pu être régularisés.

Il ressort de cette enquête que le pouvoir discrétionnaire des préfectures dans la délivrance ou non de permis de séjour démontre une différence de traitement entre les étudiants ukrainiens et les étudiants ressortissants de pays tiers ayant fui l'Ukraine. Une harmonisation des procédures administratives permettrait d'assurer un accès de manière homogène au droit fondamental qu'est l'éducation.

De plus, un statut régulier en France donnerait aux ressortissants de pays tiers un accès à l'emploi qui leur permettrait de subvenir à leurs besoins primaires, tout en facilitant leur intégration dans la société d'accueil.

D'après les témoignages récoltés, la précarité de la situation administrative à laquelle les étudiants sont confrontés apparaît comme un réel facteur de stress, qui, ajouté aux vulnérabilités préexistantes, a une influence sur leur état de santé. Ainsi, il apparaît fondamental de soutenir l'accès aux soins de ce public. Par ailleurs, l'accès au logement reste un enjeu important pour assurer l'accueil de ces ressortissants dans des conditions dignes.



Membres de l'équipe OIM France avec l'Association Pottal Fii Bhantal,

CONTACTS

Fanny RUINART : fruinart@iom.int
Irene DE TADDEO : idetaddeo@iom.int
Asma ZALIM : azalim@iom.int